

## **Demande d'adhésion Membre provisoire**

*Le Kayak Club Lausanne permet à tout intéressé de s'inscrire au club en tant que membre provisoire définit selon l'extrait de nos statuts ci-après : «sera reçue comme telle toute personne qui en fait la demande au comité. La qualité de membre provisoire est temporaire et ne peut durer au maximum qu'une année. Le membre provisoire, doit faire une demande d'admission, s'il le souhaite, pour l'assemblée générale qui suit son admission comme membre provisoire. (...) Il doit respecter tous les droits et devoirs des membres du KCL.»*

### **Données personnelles**

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Sexe \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
NPA \_\_\_\_\_  
Localité \_\_\_\_\_  
Téléphone principal \_\_\_\_\_  
Téléphone secondaire \_\_\_\_\_  
Téléphone professionnel \_\_\_\_\_  
Adresse électronique \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir tout le courrier par internet **oui / non**  
*(Nous cherchons à diminuer les frais postaux, pouvons-nous compter sur toi ?)*

Actuellement aux études / en apprentissage **oui / non**  
*(Prière de joindre une carte d'étudiant ou une attestation d'étude valables)*

En demandant une adhésion de membre provisoire, je m'engage à m'acquitter de ma cotisation annuelle qui me sera facturée par le club selon les tarifs ci-dessous :

chf 80.- pour les juniors (<18 ans)  
chf 135.- pour les adultes  
chf 40.- pour les membres de soutien

Cette cotisation me permet, entre autres, de bénéficier des informations que le club transmet à ses membres, de prendre part aux décisions prises à l'assemblée générale, de pouvoir participer aux diverses sorties et activités organisées et de bénéficier des avantages de la Fédération Suisse de Canoë.

A remettre à ton moniteur ou à notre secrétaire :  
Fabienne Chatelan, Ch. de la Plaisante 8, 1012 Lausanne  
secretaire@kayakclublausanne.ch

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
*(du représentant légal)*